



COMMUNE

de

Passy

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 18 avril 2023

Le dix huit avril deux mille vingt trois

Madame Le Maire de la Commune de Passy

Vu les articles L.2212.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des riverains et des usagers lors des travaux de déploiement de la fibre optique route de Chevagny 71220 Passy

ARRETONS

Article 1 :

A partir du 9 mai 2023, pour une durée de 180 jours, une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place sur la Route de Chevagny 71220 Passy

Article 2 :

La signalisation réglementaire résultant des présentes dispositions sera mise en place par la Société COLAS France (SOGELINK)

Article 3:

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 4 :

Les services de gendarmerie, de police municipale sont chargées, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté

Madame Le Maire,
Prieur Marie-Blandine
Le 18/04/2023

